

ENDURATHLON AUROUX

REGLEMENT

- **GENERALITES**

L'ENDURATHLON est ouvert aux personnes physiques majeures.

Les concurrents peuvent s'inscrire en INDIVIDUEL ou en EQUIPE de 2.

UNIQUEMENT pour le relais, les mineurs, de plus de 16 ans, peuvent s'inscrire sous réserve d'une autorisation parentale obligatoire.

Les concurrents doivent fournir OBLIGATOIREMENT, outre l'autorisation parentale pour les mineurs inscrits en relais :

- **SOIT** un certificat médical ou une copie de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du VTT et de la course à pied en compétition,
- **SOIT** une licence compétition FFTRI, FFA, FFC en cours de validité.

Aucun autre document ne sera accepté.

- **INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se feront, soit par mail berhele@orange.fr, soit par courrier Bernard GILARDIN RD 988 48600 AUROUX

Bulletin d'inscription téléchargeable sur le site www.galopeur-fou.fr

Les inscriptions ne sont validées que si le dossier est complet.

Paiement par chèque à l'ordre de Galopeur fou.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

L'organisateur est libre d'accepter ou de refuser une inscription (pour un comportement inapproprié par exemple)

Les inscriptions seront closes le 7 octobre 2019.

AUCUNE inscription ne se fera le jour de la course.

AUCUN remboursement ne sera effectué SAUF pour raison médicale et sous réserve de la présentation d'un certificat médical.

- **FRAIS D-INSCRIPTION**

SOLO 4h :	25 €
SOLO 8h :	30 €
DUO 4h :	50 €
DUO 8h :	60 €

Cette inscription donnera droit aux :

- Ravitaillements (solides et liquides) :
 - Boissons diverses : eaux plates, eaux gazeuses, vin, bière, thé, café, coca, jus de fruits ;
 - Fromages, charcuterie, soupe, fruits secs, bananes, chocolat, etc ...
- Chasubles pucées ;
- Accès à l'espace des concurrents ;
- Bracelet pour les équipes pour le passage de relais.

- **ACCUEIL**

L'accueil et les formalités administratives auront lieu sur le site de la compétition : Camping d'AUROUX de 7h00 à 9h00.

Une liste avec les numéros de dossards sera affichée. Chaque concurrent ou chaque équipe s'y réfèrera pour récupérer dossard, puces, etc . .

Lors de ces formalités :

- Les équipes devront se présenter complètes ;
- Chaque concurrent devra être en mesure de présenter son certificat médical ou sa licence FFTRI, FFA, FFC en cours de validité, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs inscrits dans une équipe.

Une caution de 20 €, par chèque à l'ordre du GALOPEUR FOU, sera demandée pour la puce de chronométrage. Cette caution sera restituée à la fin de la course après restitution de la puce.

Un bracelet sera remis à chaque concurrent des équipes qui servira de témoin lors des passages de relais.

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'avoir accepté au moment où il se présentera au départ de la course. Ledit règlement sera disponible sur le site Galopeur Fou, ainsi qu'au point d'accueil lors de l'épreuve.

Ce règlement pourra être complété ou modifié lors du briefing.

- **DEROULEMENT DE LA COURSE**

Le départ des deux épreuves (4h et 8h) sera donné à 10h.

BREIFING : dans le but d'assurer le bon fonctionnement de l'épreuve et de maximiser la sécurité sur le parcours et sur la zone des concurrents, un briefing obligatoire pour tous aura lieu une demi-heure avant le départ de la course.

Le chronométrage sera effectué par puce électronique. Le passage entre les antennes est obligatoire afin que les tours soient comptabilisés.

Le port des chasubles pucées fournies par l'organisateur est obligatoire.

Les couleurs des chasubles seront différentes pour les solos et les duos afin de faciliter la visibilité des concurrents par les organisateurs, les participants et les bénévoles.

- **ESPACE CONCURRENTS**

Chaque concurrent (solo ou duo) disposera d'un espace qui lui permettra de mettre un abri éventuel pour se préparer, se reposer, réparer son VTT, ...

Cet espace sera régi par la convivialité, la cohabitation entre les équipes, le partage et le respect.

Il est interdit de jeter des déchets, des papiers, des emballages dans la nature. Des poubelles seront à disposition dans l'espace concurrents.

Le non-respect de ces règles d'hygiène entrainera une pénalité : 5 mn de pénalité au premier non-respect constaté, puis disqualification au deuxième non-respect..

Seules les concurrents seront habilités à pénétrer sur le parcours, sur la zone relais et le parc à vélos.

- **DEPLACEMENTS AVANT ET PENDANT LA COURSE**

Dans la zone relais et le parc à vélos, les vététistes se déplaceront à pied en tenant le vélo à la main. La zone sera matérialisée pour délimiter le début et la fin de la zone de passage.

Il sera INTERDIT de circuler dans le parc à vélos sur le vélo.

Le non-respect de cette règle entrainera une disqualification immédiate.

Aucun engin motorisé, autres que ceux de l'organisateur ou des secours, ne sera autorisé à parcourir le circuit, que ce soit au moment de la reconnaissance du circuit ou pendant l'épreuve

Une reconnaissance libre du parcours pourra se faire jusqu'à 30 minutes, au plus tard, avant le début de l'épreuve, soit jusqu'à 9h30.

Le port du casque rigide, aux normes NF est obligatoire. Il devra être attaché dès que le concurrent touche le vélo, y compris pendant la reconnaissance du parcours.

A défaut du strict respect de cette règle, le concurrent sera immédiatement disqualifié.

Les concurrents devront utiliser un VTT avec embouts de guidon et potences bouchées, sans aucune partie saillante.

Les vélos pourront être entreposés dans le parc à vélos et l'espace concurrent pendant toute la durée de l'épreuve.

L'assistance extérieure (spectateurs, mécaniciens, etc . . .) sera interdite sur le parcours mais restera libre entre les relais.

Pour tout incident mécanique ou crevaison intervenant après l'entrée dans la zone de passage de relais et dans le cas où le concurrent ne pourrait pas réparer sur place, il devra terminer le tour commencé dans le sens de la course avant de pouvoir rejoindre son stand.

L'entraide est autorisée.

En cas de chute nécessitant l'intervention de l'équipe médicale ou de l'organisation, ceux-ci pourront interdire au concurrent de reprendre la course s'ils jugent son état incompatible avec ladite reprise.

En cas d'abandon, les bénévoles ou l'organisation récupéreront la chasuble du concurrent.

- **ORGANISATION DE LA COURSE**

La compétition sera un enchaînement de course à pied et de VTT.

La course à pied sera la première épreuve.

POUR LES SOLOS :

Le concurrent devra effectuer une boucle de course à pied, puis prendre son vélo et effectuer la boucle de VTT, déposer son vélo en enchaîner sur la course à pied puis VTT, etc...

POUR LES DUOS :

La stratégie de course, en ce qui concerne l'ordre des concurrents, est libre.

1) SOIT le coureur course à pied effectue sa boucle puis passe le relais au vététiste, qui passe le relais au coureur, etc...

2) SOIT le même concurrent fait la boucle course à pied, puis VTT avant de passer le relais au deuxième concurrent qui effectue aussi la boucle course à pied et VTT avant de passer le relais, etc...

Une boucle (soit course à pied, soit VTT) doit être effectuée par le même concurrent, même en cas d'incident (crevaisin, bris, etc...)

- **TOUR = 1 boucle course à pied + 1 boucle VTT**

Le passage de relais se fera EXCLUSIVEMENT à pied.

Il ne pourra y avoir qu'un seul concurrent par équipe sur le circuit.

Le top fin de la course sera donné à 14h ou 18h après le début de la compétition.

Les concurrents ayant entamé une boucle au moment du top fin, devront la terminer et elle sera comptabilisée.

Il n'y aura plus de départ sur l'une ou l'autre des deux boucles, après 13h45 ou 17h45.

- **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Un classement SCRATCH et un classement par catégorie, fondé sur le plus grand nombre de tours seront établis pour chacune des courses de 4h ou 8h :

- Les 3 premiers homme en solo ;
- Les 3 premières femmes en solo ;
- Les 3 premiers mixtes en duo ;
- Les 3 premiers hommes en duos ;
- Les 3 premières femmes en duos.

Les remises des récompenses se feront à la fin de l'épreuve des 8h.

- **SECURITE – SECOURS**

Un dispositif de secours sera mis en place lors de la compétition. Il sera animé par une équipe de secouristes agissant pour le compte d'un organisme de secours agréé.

Des bénévoles seront présents sur le parcours.

- **UTILISATION DES IMAGES**

Chaque concurrent, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément l'organisateur, à titre gratuit, à reproduire, utiliser ou diffuser ses images captées pendant et après la compétition de l'ENDURATHLON, sur tous les types de supports (photographies, vidéos, fichiers images, prospectus, internet, etc...).

- **RESPONSABILITES – VOLS – DEGRADATIONS**

L'organisateur est responsable de l'organisation de l'ENDURATHLON.

Sa responsabilité est limitée à la couverture dont elle bénéficie par les polices d'assurance qu'elle souscrit à l'effet de l'organisation de l'évènement ENDURATHLON.

Chaque concurrent est ENTIEREMENT responsable de l'ensemble du matériel qu'il apporte pour les besoins de l'épreuve.

Les concurrents renoncent à exercer tout recours contre l'organisateur en cas de vol ou de dégradation du matériel apporté par le concurrent, pendant l'évènement.

- **ASSURANCES**

L'organisateur souscrira des polices d'assurance couvrant les risques suivants :

- Responsabilité civile en tant qu'organisateur ;
- Responsabilité civile à l'égard des personnes bénévoles qui participent à l'évènement ;
- Risques liés à la course pour les concurrents dûment inscrits à l'épreuve. Cette assurance est incluse dans les frais d'inscription (garantie « Accident corporel ») ;
- Responsabilité civile de l'organisateur sur les matériels prêtés par des entreprises partenaires.

Il est formellement recommandé à tout concurrent de vérifier sa couverture assurance « Accident » avant sa participation à la course ENDURATHLON ainsi que sa responsabilité civile.

Lors de collision entre concurrents, les dommages aux vélos sont systématiquement exclus du contrat d'assurance.

Une copie des contrats d'assurance, souscrits par l'organisateur pour la course ENDURATHLON 2019, est disponible sur demande.

- **MODIFICATION – ANNULATION DE LA COMPETITION**

L'organisateur se réserve le droit de modifier l'horaire de départ ou d'arrivée de la course, ou d'annuler ou neutraliser la course, sans que quiconque, concurrents, partenaires ou prestataires, puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.

Ce droit sera exercé en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique défavorable ou de problèmes sanitaires (ex : pandémie) ou de toutes autres circonstances l'y obligeant, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents.

- **MODIFICATION DU REGLEMENT**

L'organisateur se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement qui commandent une solution en urgence et d'y apporter toutes les modifications nécessaires qui deviendront IMMEDIATEMENT exécutoires.